

## Public

► *Toute personne salariée, en professions libérale, chef d'entreprise, etc. souhaitant faire le point sur sa future retraite*

## Durée

► *Deux à trois rendez-vous sur une période de 2 mois. Entretiens individuels.*

## Dater

► *A convenir avec la personne*

## Intervenant

► *Michèle VILLAR, consultante en gestion de patrimoine*

## Coût

► *Sur devis*

*Formation éligible dans le cadre du DIF. Nous pouvons organiser cette formation au sein de votre établissement. Contactez nous.*

## Accompagnement individuel

### OBJECTIFS :

- **IDENTIFIER AVEC LE FUTUR RETRAITÉ LES CHANGEMENTS LIÉS À SA NOUVELLE SITUATION.**
- **PROPOSER DES SOLUTIONS AFIN QU'IL PUISSE ABORDER SEREINEMENT CETTE NOUVELLE PHASE DE SA VIE.**

### ► Programme

- Après un audit de sa situation personnelle, des solutions concrètes sont proposées au futur retraité.
- Des informations détaillées lui sont fournies sur les implications du changement de revenu et sur les opportunités d'envisager la transmission, la donation ...

### ► Méthodes pédagogiques

Au cours de rendez vous individuels (2 à 3 ) une analyse complète de la situation (professionnelle, patrimoniale, fiscale, ...) est réalisée. La phase finale permet à la personne de clarifier son projet et de pouvoir se projeter dans sa future situation de retraité en ayant «toutes les clés». Un dossier personnalisé lui est remis en fin de prestation.

Intitulé de la formation .....

Date .....

Prénom, nom .....

Adresse du domicile .....

Code postal .....

Ville .....

Fonction .....

Téléphone .....

Nom de l'institution ou de l'entreprise .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone - Fax .....

E-mail .....

Je règle la totalité, soit un chèque €

Je verse un acompte de 30%, soit un chèque de €

Je règle plus tard

## Conditions générales

- Toute inscription doit être validée par un acompte de réservation de 30 % qui sera remboursé en cas de désistement si celui-ci est annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention de formation. À l'expiration de ce délai la somme de 30 % est due.
- Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévu au contrat.
- Toute formation commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue est due en totalité.
- Les prix indiqués sont nets de TVA et comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
- Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.
- Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite et d'une convention de formation adressée aux participants au maximum dans les 2 semaines qui précèdent le début de la session.
- Une facture et une attestation de présence vous seront adressées en fin de stage.

J'accepte les conditions générales

Signature du stagiaire